

Editorial

L'année scolaire qui débute marquera sans doute un tournant dans notre vie syndicale, mais aussi un tournant professionnel.

Il y a d'abord eu le congrès de Melle (mai 2011) qui a entériné la décision d'espacer les congrès de **trois ans au lieu de deux**. Cette décision de rallonger les mandats nationaux n'empêchera pas des journées de rencontres nationales intermédiaires.

Les **élections générales** (20 octobre 2011) vont aussi modifier la donne dans la répartition des sièges entre les organisations syndicales. Nous devons mobiliser nos collègues pour que ces élections soient un succès.

Nous devons aussi procéder aux élections des représentants aux **CAP et CCP** (15 novembre 2011) dont le rôle est primordial pour le bon déroulement de nos évolutions de carrière.

Cette année scolaire verra également la **fin du double flux** qui accompagne la première vague de **renovation du bac professionnel alors que la deuxième vague débute** (filière services et hippique). Nous attendons avec quelques inquiétudes les impacts probablement négatifs de cette réforme sur nos emplois dans un contexte aggravant de fortes réductions budgétaires.

Le bureau régional

Calendrier du premier trimestre

- 14 et 15 septembre: CSN à Paris (P.Testard et M.Rigaux)
- 22 septembre 2011: Conseil Syndical Régional à La Roche/Foron
- 27 septembre 2011: Grève intersyndicale pour le maintien des postes et la revalorisation des salaires
- 29 septembre 2011: CTPR à Lyon
- 11 octobre 2011: Grève interprofessionnelle
- 20 octobre 2011: Elections générales du MAPRAAT
- 9 novembre 2011: Réunion des Secr. régionaux à Paris
- 15 novembre 2011: Elections des CCP et CAP

Pour toute information contactez votre secrétaire de section.

Vous pouvez aussi joindre le secrétaire régional, Philippe TESTARD:
philippe.testard@educagri.fr/ 06 08 95 05 38

Notre liste régionale pour les élections du 20 octobre 2011

1. **TESTARD** Philippe, LEGTA La Côte Saint André
2. **LAURENSON** Geneviève, LEGTA Précieux Montbrison
3. **POIZAT** Julien, LEGTA de Vienne
4. **RIPOCHE** René, LEGTA de Roanne-Chervé
5. **RIGAUX** Magali, LPA Contamine/Arve
6. **VIVET** Gilles, LEGTA La Motte Servolex
7. **WOSS** Patrick, LEGTA Edouard Herriot/Cibeins
8. **LOREAU** François, CFPPA Contamine/Arve
9. **ROUZE** Hélène, LEGTA Dardilly
10. **LIMOUSIN** Denis, LEGTA Romans
11. **DE CILLIS** Céline, LEGTA Dardilly
12. **LENHARD** Baby, LEGTA Saint Ismier
13. **VIALLE** Raphaël, LEGTA Aubenas
14. **CHOMEL** Marie-Laure, LEGTA Vienne
15. **GADDARI** Rachid, LPA Cognin
16. **ROFFAT** Martine, LEGTA Roanne-Chervé
17. **BRUGIERE** Dominique, LEGTA La Motte Servolex
18. **CALME** Christine LEGTA, La Roche/Foron
19. **RAJON** Daniel LEGTA, Romans
20. **LABOURET** Laurent, LEGTA Roanne-Chervé

15 centres différents sont représentés
(dont 2 LPA et 1 CFPPA)
1 représentant de CFPPA
2 techniciennes de laboratoire
1 TEPETA vie scolaire
Il n'y a pas de TOS car ils dépendent de
la fonction publique territoriale et plus
du ministère de l'agriculture.

A savoir pour les élections de 20/10:

La note de service à laquelle il faut se référer: SG/SRH/SDDPPRS/N2011-1107 du 22 juin 2011

Le DRAAF est le responsable intermédiaire entre le ministère et nos établissements.

Les listes des électeurs doivent être affichées le 8 septembre, corrections possibles jusqu'au 19 octobre.

Qui peut voter ? La qualité d'électeur s'apprécie le jour du vote:

✕ **Tous les agents titulaires, y compris congé de formation et congé parental, sauf agents en disponibilité, en congé de fin d'activité, en position hors cadre.**

✕ **Les agents détachés (agrégés, EPS, ...)**

✕ **Les agents stagiaires en position d'activité y compris en congé parental.**

✕ **Les agents contractuels (CDD et CDI) de droit public et de droit privé (salariés des exploitations en particulier, agents sur budget) et vacataires peuvent voter, s'ils ont au moins 1 mois d'ancienneté au 20/10 et si leur contrat est d'une durée d'au moins 6 mois**

✕ **Les TOS et les intérimaires ne participent pas à ce vote.**

Le vote se déroule le 20 octobre à bulletin secret et à l'urne (une vraie urne !)

Vote de 9h00 à 16h00 sauf cas des sections de vote qui ferment à 15h.

1 bureau de vote/EPL mais possibilité de section de vote pour les sites éloignés

Vote par correspondance pour des sites à faibles effectifs (voir les cas éventuels avec SRFD)

L'administration doit fournir le matériel de vote : notice explicative, profession de foi par syndicat (6 en RA donc) bulletins, urne, enveloppes (enveloppes et bulletins de couleur blanche)...

Le matériel de vote est remis contre signature, ou par voie postale avec AR, cela doit être fait le 10 octobre

Tenue des bureaux de vote : pièce bien signalée, accessible et réservée au vote, vérifier qu'il s'agit d'une vraie urne sécurisée (cadennassée).

A la clôture du vote un PV doit être signé par le président du bureau de vote ainsi que des personnes présentes pendant le vote.

Le dépouillement n'exige aucun quorum. Il doit se faire du 20 octobre après 16h au 21 octobre 14h.

La transmission des résultats peut se faire par messagerie, fax.

Le président du bureau de vote convoque les personnes qui dépouillent.

Les résultats seront déclarés le 21 octobre .

Les nouveaux élus et les nouvelles instances entrent en fonction le 1er novembre